

Evolution des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique

Année 2013

Communiqué de presse

1. Prix

1.1 Marché de gros de l'électricité :

Tant sur le marché à court terme que sur celui à long terme, la divergence entre les prix de gros d'électricité en Belgique, par rapport aux prix de gros aux Pays-Bas, en France et en Allemagne a augmenté en 2013, les prix les plus bas étant observés en Allemagne et les plus élevés aux Pays-Bas.

Le prix de l'électricité sur le marché belge à court terme est resté plutôt stable ces dernières années. En 2013, il était en moyenne de 47,5 €/MWh, soit plus ou moins égal à celui de 2012 et inférieur de 2 €/MWh à celui de 2011.

1.2 Marché de gros du gaz naturel :

L'analyse en 2013 du prix day ahead moyen sur le marché de gros pour le gaz naturel dans la région North West Europe (NWE) montre une grande convergence. Cela semble indiquer qu'un commerce de gaz naturel transfrontalier fluide est possible dans cette région.

Un autre fait à révéler concerne l'évolution tant du prix day ahead que du prix year ahead. Depuis l'année 2009, année marquée par la crise économique, le prix du gaz naturel est en augmentation constante, principalement sur le marché day ahead. En 2012, le prix day ahead moyen s'élevait déjà à 25 €/MWh, atteignant presque le même niveau qu'en 2008. En 2013, le prix day ahead a poursuivi sa hausse pour atteindre 27,1 €/MWh, soit le prix nominal le plus élevé pour la période concernée.

Il y a lieu de noter également que la différence de prix entre l'hiver et l'été est très tenue. Depuis 2010, la différence entre le prix day ahead moyen en Belgique pour les mois d'été et celui pour les mois d'hiver ne dépasse pas 1,6 €/MWh.

1.3 Marché de détail de l'électricité et du gaz naturel :

Au 1^{er} janvier 2013, le mécanisme de filet de sécurité¹ est entré définitivement en vigueur et les fournisseurs ont procédé pour la première fois à une indexation trimestrielle de leurs contrats-types à formules de prix variable. Cela a entraîné un certain nombre d'adaptations fondamentales dans les formules de prix et les paramètres d'indexation utilisés par les fournisseurs.

Pour l'électricité, 8 fournisseurs utilisent 14 paramètres d'indexation différents. Tous les paramètres ont un lien clair avec un marché de l'électricité relevant et sont basés tant sur les cotations à long terme (par ex. Endex forwards) que celles à court terme (p.ex. Belpex DAM).

Pour le gaz naturel, 12 fournisseurs utilisent 6 paramètres d'indexation différents. Malgré la possibilité de prévoir une période transitoire pour les prix du gaz naturel indexés sur les prix du pétrole jusque fin 2014, plus aucun fournisseur n'utilise de paramètres d'indexation liés au pétrole depuis le 4^e trimestre 2013. A

¹ Le mécanisme du filet de sécurité a pour objectif principal de ramener les prix de l'énergie proposés par les fournisseurs aux particuliers et aux entreprises dans la moyenne de nos pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas). A cet effet, les mesures suivantes ont été adoptées :

- Création au sein de la CREG d'une base de données comportant un aperçu de toutes les formules de prix proposées par les fournisseurs aux clients résidentiels et aux PME. Cette base de données doit permettre à la CREG d'enregistrer la méthodologie de calcul des prix de l'énergie et d'avoir un aperçu des paramètres et formules d'indexation utilisés ;
- Limitation de l'indexation des formules de prix variables à quatre fois par an (toujours au début d'un trimestre) au lieu d'indexations mensuelles. Cette indexation est soumise au contrôle de la CREG ;
- Contrôle des formules d'indexation utilisées par les fournisseurs au moyen d'une liste de critères établis par arrêté royal afin d'obtenir des paramètres transparents et liés à la bourse, et non plus des paramètres développés par les fournisseurs eux-mêmes qui sont en grande partie liés à leurs propres critères de production et d'exploitation ;
- Comparaison permanente des prix de l'énergie en Belgique avec ceux de nos pays voisins. Cette comparaison est effectuée par la CREG et est utilisée lors de l'analyse d'une augmentation de prix annoncée par les fournisseurs.

partir du T4 2013, tous les paramètres du gaz naturel ont, de ce fait, un lien évident avec un marché du gaz relevant, à savoir le TTF ou le HUB².

A partir du 1^{er} janvier 2013, tous les fournisseurs d'énergie ont automatiquement transféré (switché) leurs clients dormants (inactifs) vers un produit actif. Cela signifie que pour ces clients également, il est possible de disposer de toutes les informations nécessaires au sujet des formules de prix et des paramètres d'indexation utilisés. Cela facilite, entre autres, la comparaison pour ces clients dormants de leur contrat avec d'autres contrats actifs proposés sur le marché.

Avec l'entrée en vigueur du mécanisme de filet de sécurité, et en raison de la transition vers des mécanismes d'indexations liés au marché, des économies allant jusqu'à 38 € (46 € TVA incluse), soit 11 % par an pour l'électricité et 187 € (226 € TVA incluse), soit 17 % par an pour le gaz naturel ont pu être réalisées. Il est toutefois également important de mentionner qu'en optant au 1^{er} janvier 2013 pour le contrat le meilleur marché proposé, des économies bien plus importantes encore allant jusqu'à 132 € (160 € TVA incluse) par an pour l'électricité et 356 € (431 € TVA incluse) par an pour le gaz ont pu être réalisées³.

Le fait que, depuis le 1^{er} avril 2013, les paramètres d'indexation des contrats-types à formules de prix variables soient publiquement disponibles et soient repris dans les publications de la CREG (notes mensuelles, décisions trimestrielles), a fortement contribué à améliorer la transparence des informations concernant les prix sur le marché de l'énergie.

Le 15 juillet 2013, la "Charte de bonnes pratiques pour les sites Internet de comparaison des prix de l'électricité et du gaz pour les utilisateurs résidentiels et les PME" a été signée.

Cette charte et le mode de calcul des prix des contrats-types à formules de prix variables y afférent permettent d'améliorer la comparabilité des contrats proposés sur le marché et d'informer plus clairement et uniformément le consommateur ; ce qui renforce également la transparence.

La comparaison permanente des prix de l'énergie entre la Belgique et les pays voisins (Pays-Bas, France et Allemagne) montre sur l'année 2013 que le prix moyen de l'électricité en Belgique a diminué de 24 % et celui du gaz de 15 %. Les prix énergétiques belges ont évolué en 2013 vers la moyenne des pays environnants. Pour l'électricité, le prix moyen en Belgique suit le niveau de prix moyen des pays voisins depuis août 2013. Pour le gaz, le prix moyen en Belgique reste environ 1 €/MWh supérieur à la moyenne des pays voisins.

Durant 2013, le potentiel d'économie a diminué en raison de la dynamique de marché et de la concurrence accrue entre les fournisseurs ce qui a pour effet de faire baisser les prix. Alors que la différence entre le contrat le plus cher et le meilleur marché s'élevait à plus de 400 € (484 € TVA incluse) pour le gaz et à plus de 140 € (169 € TVA incluse) pour l'électricité en décembre 2012, elle n'était plus que de 140 € (169 € TVA incluse) pour le gaz en décembre 2013. Pour l'électricité, une économie allant jusqu'à 140 € (169 € TVA incluse) reste possible⁴.

La baisse constatée des prix n'empêche pas qu'en continuant de chercher activement l'offre la meilleure marché disponible, les consommateurs peuvent toujours réaliser des économies importantes.

² TTF et Huberator ou Hub de Zeebrugge sont des marchés virtuels pour le gaz naturel. Le TTF permet d'échanger le gaz naturel dans le réseau de transport des Pays-Bas, alors que le HUB, situé en Belgique, relie les marchés du gaz naturel en Grande-Bretagne et la Norvège avec celle du continent européen.

³ Type de client pour l'électricité : client résidentiel avec une consommation annuelle de 3.500kWh/an. Pour le gaz naturel : client résidentiel avec une consommation annuelle de 23.260 kWh/an.

⁴ Voir note 1.

2. Changements de fournisseurs⁵ et parts de marché

L'année 2012 a été une année record en termes de changements de fournisseurs d'énergie en Belgique. Restait à savoir si en 2013, le niveau d'activité allait se confirmer.

Plusieurs éléments peuvent être épinglés comme étant susceptibles d'influer sur la décision de changer de fournisseur: une transparence accrue du marché et une plus grande sensibilisation des consommateurs notamment suite à des actions menées par les régulateurs, mais aussi l'attention grandissante des médias pour les dossiers concernant l'énergie, l'évolution des prix ou encore les achats groupés d'énergie.

| | 2012 | 2013 |
|-------------------------|-------|-------|
| Bruxelles - électricité | 10,3% | 14,3% |
| Flandre - électricité | 16,5% | 15,4% |
| Wallonie - électricité | 11,6% | 13,6% |
| Bruxelles - gaz naturel | 12,9% | 18,3% |
| Flandre - gaz naturel | 18,9% | 18,7% |
| Wallonie - gaz naturel | 15,0% | 21,2% |

Tableau 1 Nombre relatif de points d'accès qui ont changé de fournisseur d'énergie en 2012 et 2013

Le tableau repris ci-dessus montre que le nombre de changements de fournisseurs en Belgique reste très élevé en 2013 et il est plus que probable que le marché belge restera le plus actif en termes de changements de fournisseurs au niveau européen.

L'évolution des parts de marché suit de manière logique ce niveau d'activité élevé en 2013 et démontre de manière évidente que le marché belge de l'énergie est bien concurrentiel. Les parts de marchés des « challengers » ont continué d'augmenter en 2013 pour atteindre un niveau record au terme de l'année. Le fossé entre le niveau de prix des offres proposées aux clients passifs et celui des offres les plus basses du marché s'est réduit en 2013. Bien que les indices HHI enregistrés en Belgique n'aient pas encore atteint le niveau considéré de manière théorique comme celui d'un marché totalement concurrentiel, l'année 2013 est marquée par une amélioration sans précédent sur ce plan démontrant à nouveau que le marché belge de l'énergie est de plus en plus concurrentiel.

| | 2012 | 2013 |
|-------------------------|-------|-------|
| Bruxelles - électricité | 6.605 | 5.902 |
| Flandre - électricité | 3.094 | 2.637 |
| Wallonie - électricité | 3.587 | 3.334 |
| Bruxelles - gaz naturel | 6.476 | 5.721 |
| Flandre - gaz naturel | 2.815 | 2.332 |
| Wallonie - gaz naturel | 3.261 | 3.195 |

Tableau 2 Indice Herfindahl-Hirschmann⁶ : concentration du marché en 2012 et 2013 sur la base du nombre de points d'accès

⁵ On définit un "changement de fournisseur" ou "switch" comme tout choix délibéré du client électricité ou gaz naturel de changer d'un fournisseur d'énergie à un autre. Les nouvelles habitations ou entreprises mises en service, les déménagements sans changement de fournisseur ou le transfert de clients vers le gestionnaire du réseau de distribution dans le cadre des obligations de service public sociales ne sont par conséquent pas inclus.

⁶ L'indice HHI est un critère souvent utilisé pour le degré de concentration d'un secteur économique et donne donc une indication du degré de concurrence. Un monopole (100 % du marché) correspond à 10000.

Enfin, le nombre de fournisseurs d'énergie actifs est également un indicateur du niveau de concurrence sur le marché de l'énergie. Comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre de fournisseurs actifs, tant pour l'électricité que pour le gaz naturel, a encore augmenté en 2013 par rapport à la fin 2012, même si la forte augmentation du nombre de fournisseurs actifs observée en 2012 reste inégalée.

| | 2012 | 2013 |
|-------------------------|------|------|
| Bruxelles - électricité | 12 | 17 |
| Flandre - électricité | 25 | 32 |
| Wallonie - électricité | 21 | 24 |
| Bruxelles - gaz naturel | 10 | 12 |
| Flandre - gaz naturel | 20 | 24 |
| Wallonie - gaz naturel | 14 | 20 |

Tableau 3 Nombre de fournisseurs d'électricité et de gaz actifs au 31/12/2012 et au 31/12/2013

3. Energie renouvelable

Via sa facture annuelle de régularisation, tout client final reçoit une information concernant l'origine de l'électricité commercialisée par son fournisseur, appelée « fuel mix ».

Les fuel mix déclarés annuellement par chaque fournisseur font l'objet d'un contrôle et d'une approbation par les régulateurs régionaux. Pour l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables, cette vérification repose sur l'utilisation de garanties d'origine qui peuvent se négocier à l'échelle européenne. Les régulateurs belges sont également chargés de l'octroi des garanties d'origine pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables en Belgique.

Pour l'année 2013, 31 % de l'électricité fournie en Belgique (50 % à Bruxelles, 30 % en Flandre et 28 % en Wallonie), soit 22 TWh, est issue de sources d'énergie renouvelables. Cette proportion nettement moindre que par le passé (48 % en 2012) s'explique essentiellement en raison de l'abrogation en 2012 du mécanisme d'exonération partielle de la cotisation fédérale sur base de la fraction renouvelable.

Comme pour les années précédentes, on constate que la majorité de l'électricité renouvelable fournie en 2013 reste issue d'installations hydrauliques (près de 60 %). Les installations utilisant de la biomasse représentent 20 % et les parcs éoliens 15 %.

Avec une part de marché de 47 %, la Scandinavie (Norvège, Danemark, Suède et Finlande) reste la première zone d'origine mais est en forte baisse par rapport à 2012 (72 % de part de marché en 2012). Avec une part de marché de 37 %, la zone Central West Europe (Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne) est en nette progression par rapport à l'an passé (seulement 14 %) suite à l'arrivée de la France sur le marché des garanties d'origine. A noter que l'Allemagne n'est pas encore active sur le marché européen et n'exporte pas des garanties d'origine. Le solde (16 %) est principalement assuré par l'Islande, puis la Slovénie et l'Autriche.

La part assurée par l'électricité renouvelable produite en Belgique augmente sensiblement et passe de 12 % en 2012 à 25 % (15 % provenant de Flandre et 10% provenant de Wallonie). Il est important de noter qu'une partie seulement de l'électricité renouvelable produite en Belgique bénéficie de garanties d'origine négociables. Ainsi, pour la production d'électricité à partir des éoliennes offshore (1.497 GWh en 2013), aucune garantie d'origine n'a été octroyée en 2013. La CREG s'est vue confier à la mi-2013 la compétence de mettre sur pied un mécanisme d'octroi et de gestion des garanties d'origine pour les éoliennes offshore. Les premières garanties d'origine négociables liées à ces parcs sont attendues pour 2014. A cela s'ajoute le fait que l'électricité produite et autoconsommée ne reçoit pas de garanties d'origine négociables.

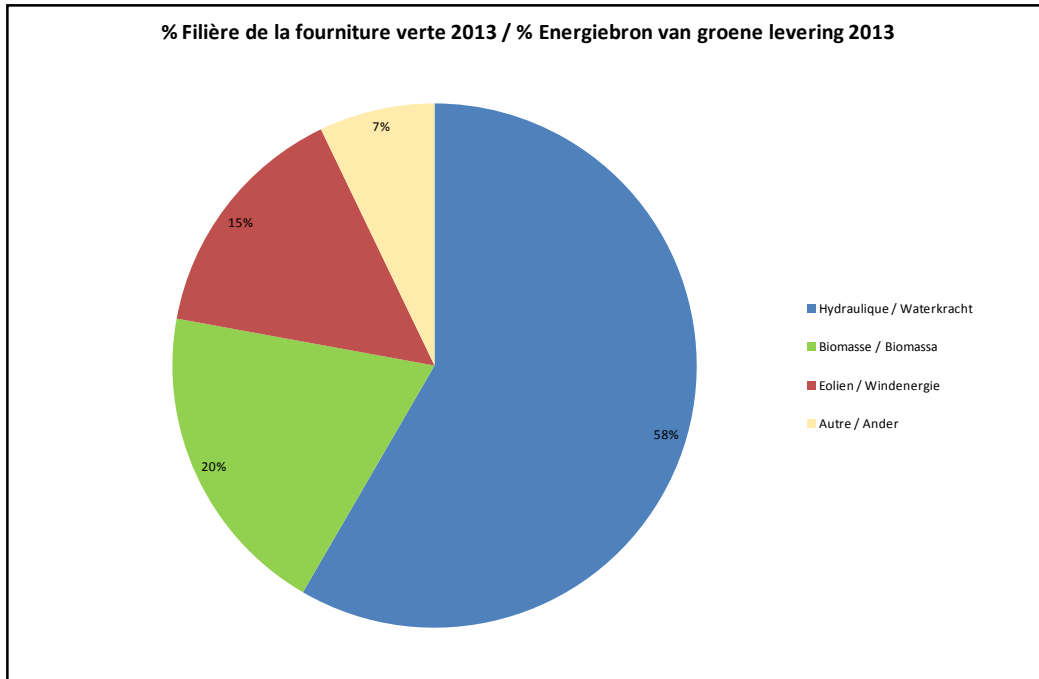


Figure 1 Répartition de l'électricité verte fournie en 2013 par source d'énergie

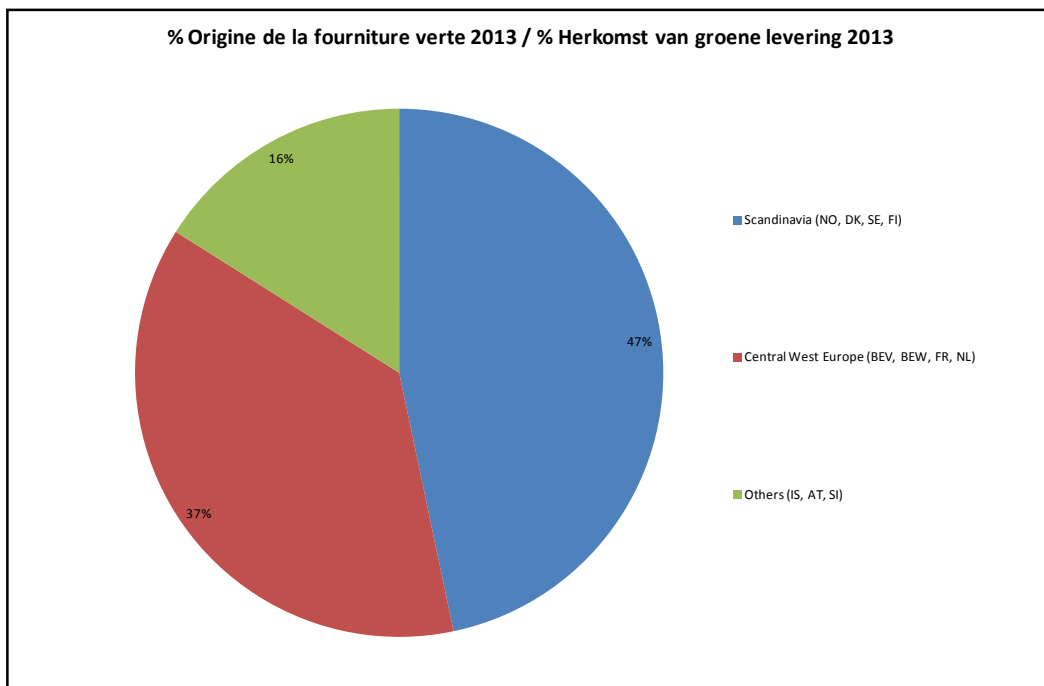


Figure 2 Origine de l'électricité verte fournie en 2013

4. Consommation énergétique

4.1 Electricité :

La tendance à la baisse de la consommation d'électricité s'est poursuivie en 2013. Le prélèvement total d'électricité du réseau Elia s'élevait à 80,6 TWh ⁷en 2013, contre 81,7 TWh en 2012 et 83,3 TWh en 2011, soit une diminution de 1,4 % par rapport à 2012. Le pic de consommation a atteint 13.446 MW, contre 13.369 MW.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs liés, notamment, à la situation économique, aux conditions météorologiques et à la progression constante des productions locales.

En 2013, le Gouvernement belge a décidé de prolonger la durée de vie de la centrale nucléaire Tihange 1 d'une capacité de 962 MW jusqu'au 1^{er} octobre 2025, alors que son arrêt était initialement prévu pour le 1^{er} octobre 2015.

La baisse de la production nucléaire due à la mise à l'arrêt jusqu'en juin 2013 de Doel 3 et Tihange 2 a été compensée, comme en 2012, par des importations d'électricité plutôt que par la production d'électricité à partir de centrales au gaz. En 2013, 9,6 TWh ont été importés contre 9,9 en 2012.

Le volume total négocié sur le marché belge à court terme s'élevait à 17,1 TWh en 2013, contre 16,5 TWh en 2012, ce qui représente une continuation de la forte croissance enregistrée entre 2011 et 2012.

Les pics de flux physiques depuis la France ont à nouveau augmenté ces dernières années après avoir clairement diminué en 2009, année durant laquelle les transformateurs-déphaseurs à la frontière néerlandaise ont pour la première fois été intégralement mis en service. Le pic de flux depuis la France a augmenté jusqu'à 3643 MVA en 2013. C'est nettement plus élevé qu'en 2012, lorsque ce pic s'élevait à 3301 MVA.

Sur les réseaux de distribution, la consommation électrique est restée stable entre 2012 et 2013 avec une légère baisse en Région de Bruxelles-Capitale et une légère hausse en Région wallonne.

4.2 Gaz naturel :

En 2013, la consommation totale de gaz naturel s'élevait à 183,2 TWh, ce qui représente une légère diminution de 1,3 % par rapport à la consommation de 2012 (185,6 TWh). Cette diminution résulte, d'une part, d'une augmentation de la consommation des clients finals raccordés aux réseaux de distribution (+ 6,5 %) et, d'autre part, d'une diminution considérable de la consommation pour la production d'électricité (- 11,7 %) et d'une diminution de la consommation des clients industriels (- 5,9 %).

En 2013, la consommation des grands clients industriels s'élevait à 42,8 TWh par rapport à 45,5 TWh en 2012. Cette baisse continue de s'expliquer par une conjoncture économique défavorable. Sur l'ensemble de l'année 2013, la consommation des clients industriels reste légèrement supérieure à celle de 2009 (+1.3 %), l'année qui avait été le plus marquée par la crise économique.

C'est la consommation de gaz naturel pour la production d'électricité qui a le plus diminué en 2013 : 42,5 TWh, contre 48,2 TWh en 2012. Cela s'explique par la marge négative entre les prix de gros pour l'électricité produite au moyen du gaz naturel et celle produite au moyen d'autres matières premières (le clean spark spread) qui a été constatée depuis un peu plus de 3 ans, non seulement en Belgique, mais

⁷ La charge du réseau d'Elia est basée sur les injections d'énergie électrique dans le réseau d'Elia. Elle comprend la production nette des centrales (locales) qui injectent à une tension d'au moins 30 kV et le bilan des importations et des exportations. Les installations de production raccordées à une tension inférieure à 30 kV dans les réseaux de distribution sont uniquement prises en compte pour autant qu'une injection nette sur le réseau d'Elia soit mesurée. L'énergie nécessaire au pompage de l'eau dans les réservoirs de stockage des centrales de pompage connectées au réseau d'Elia est soustraite. Les injections des unités de production décentralisée raccordées à une tension inférieure à 30kV dans les réseaux de distribution ne sont pas incluses dans la charge du réseau d'Elia.



aussi dans toute l'Europe du Nord-Ouest. La hausse des importations nettes d'électricité y contribue aussi fortement.

Au niveau des réseaux de distribution la consommation est donc en augmentation (voir plus haut) mais la répartition de cette consommation entre régions est restée relativement semblable.

Si l'on tient compte de la prise en charge ou de l'intégration des activités de transport dans les entreprises d'un même groupe, 20 utilisateurs du réseau étaient actifs l'an dernier sur le marché belge du transport pour l'approvisionnement de clients belges. Tous les utilisateurs du réseau de transport sont actifs sur le marché du gaz H.

Bien que la consommation de gaz soit restée stable, l'approvisionnement en gaz naturel de la Belgique a lui fortement changé : en 2013, le Royaume-Uni est passé du statut d'exportateur de gaz naturel vers la Belgique à celui d'importateur net de gaz naturel en provenance de Belgique. Les flux de gaz naturel en provenance des Pays-Bas et de la Norvège vers la Belgique ont, eux, fortement augmenté.

Les exportations vers la France s'élevaient à 165 TWh en 2013, rejoignant leur niveau de 2011, après une légère diminution en 2012. Les exportations nettes de 32 TWh vers l'Allemagne en 2011 se sont, elles, muées en importations nettes de 4 TWh en 2013.

Pour le stockage, le taux de remplissage maximal de l'installation de stockage de Loenhout était inférieur à 90 % en 2013. La Belgique suit ainsi la tendance générale des installations européennes de stockage.

En 2013, 37 navires ont été déchargés au terminal GNL de Zeebrugge, ce qui représente un volume total de 5,06 millions m³ de GNL et il a été procédé au chargement de 21 navires pour un volume total de 2,52 millions m³ de GNL. Par ailleurs 819 camions ont également été chargés en 2013 au terminal GNL de Zeebrugge.

Pour de plus amples informations sur le présent communiqué de presse :

CREG : Annemarie De Vreese, porte-parole
+32 (0)2.289.76.90
annemarie.devreese@creg.be

VREG : André Pictoel, administrateur délégué
+32 (0)2.553.13.52
andre.pictoel@vreg.be

CWape : Francis Ghigny, président
+32 (0)81.33.08.13
cwape@cwape.be

BRUGEL : Pascal Misselyn, administrateur, coordinateur
+32 (0)2.563.02.02
pmisselyn@brugel.be